

Quels documents dois-je faire signer par l'entreprise avant la fin de mon stage ?

Ces documents doivent être signés par ton tuteur avant la fin de ton stage. Il faut ensuite les rapporter à Lilia Montico pour qu'elle puisse les transmettre à l'agence Erasmus+.

☐ Attestation de présence Erasmus+

Ce document est extrêmement important car c'est lui qui atteste que tu as bien fait un stage à l'étranger et que ce stage correspond à la durée qui était inscrite sur la convention. L'agence Erasmus exige un document papier avec les signatures originales. À ne surtout pas perdre !

☐ Europass

L'Europass est un document édité par l'agence européenne. C'est un certificat qui atteste de ton stage à l'étranger. Tu pourras le mettre en avant lors d'un entretien dans une école ou une entreprise.

☐ Attestation de stage BRMI (éventuellement)

Si tu bénéficies d'un financement complémentaire de la bourse BRMI, ce document sert de justificatif pour déclencher le paiement de la bourse.

Il doit être donné au lycée pour être signé par le Proviseur. Il sera ensuite transmis à la Région.

☐ Option facultative de mobilité

L'option facultative de mobilité est une épreuve facultative du bac pro. Elle permet de faire apparaître ton expérience à l'étranger sur ton relevé de notes et peut également te faire gagner des points pour l'examen. Cette évaluation du tuteur compte pour 8 points sur 20.

☐ Livret de stage

Comme tous tes stages, ce stage à l'étranger est évalué par ton tuteur et participe à ta formation en te permettant d'acquérir des compétences.